



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de l'interministerialité
et du développement durable**

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE CHEMILLÉ EN ANJOU

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DIDD-2023-n°205 du 31 juillet 2023, une consultation du public est ouverte en mairie de CHEMILLÉ EN ANJOU, **du vendredi 1^{er} septembre 2023 au vendredi 29 septembre 2023 inclus** à la suite de la demande formulée par Monsieur le directeur de la SAS L'ECUSSON dont le siège social est situé 1 route de Chaudron-49110 MONTREVAULT SUR EVRE, afin d'obtenir l'autorisation pour la création d'un bâtiment d'activité logistique situé rue de Strasbourg 49120 CHEMILLÉ EN ANJOU, installation soumise à enregistrement, visée sous la rubrique n°1510-2b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **CHEMILLÉ EN ANJOU, du vendredi 1^{er} septembre 2023 au vendredi 29 septembre 2023 inclus**, aux jours et heures suivants* :
du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30

*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public – consultation en cours. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de CHEMILLÉ EN ANJOU ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.